Le nouveau programme



Erasmus+

2014 - 2020



www.erasmusplus.fr

Erasmus+

Un programme plus efficace pour l'emploi des jeunes Un programme plus simple dans son utilisation, qui privilégie les projets de territoire

Un programme plus innovant qui met en avant la coopération entre acteurs éducatifs et économiques

Un programme plus ouvert sur le monde, en particulier vers les pays du voisinage européen

Pourquoi Erasmus +?

- L'Europe se doit de fournir à ses citoyens l'éducation, les compétences et la créativité dont ils ont besoin pour vivre et s'épanouir dans notre société.
- Face à l'évolution rapide du monde, les systèmes éducatifs doivent se moderniser et s'adapter aux nouvelles façons d'enseigner et d'apprendre et se saisir de toute nouvelle opportunité.
- L'éducation, la formation ainsi que l'apprentissage informel des jeunes sont les clés pour créer des emplois et améliorer la compétitivité de l'Europe.
- Erasmus+ jouera un rôle déterminant pour relever ces défis.

Les projections à l'horizon 2020



de personnes en mobilité pour des périodes d'éducation et de formation à l'étranger





MOBILITÉ INDIVIDUELLE À DES FINS D'APPRENTISSAGE

Les mobilités d'études, de formation et d'apprentissage au sein de l'Espace européen sont renforcées, à tous les âges de la vie et pour tous les niveaux de formation. Certaines de ces mobilités peuvent s'effectuer depuis et vers les pays tiers¹ pour l'enseignement supérieur et le secteur jeunesse.

Sont concernés:

// Les membres des équipes éducatives

(scolaire, enseignement supérieur, formation professionnelle, éducation des adultes) : formations, participation à des séminaires, missions d'enseignement, etc.

// Les étudiants :

pour des périodes d'étude ou de stage en entreprise

// Les jeunes diplômés :

pour des périodes de stage à réaliser moins d'un an après l'obtention de leur diplôme

// Les jeunes en formation professionnelle :

pour des stages en entreprise

// Les jeunes hors du système éducatif :

pour des actions de volontariat (individuel ou en groupe)

// Les professionnels et décideurs du secteur de la Jeunesse

14,7 milliards d'euros pour l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport

Les objectifs de la Commission européenne en matière d'éducation et de formation tout au long de la vie s'inscrivent dans la stratégie « Europe 2020² » pour l'emploi et la croissance. L'ambition du nouveau programme est de renforcer les compétences de tous les citovens pour favoriser leur développement personnel et leur aptitude à l'emploi.

²Stratéaie «Europe 2020» : http://ec.europa.eu/europe2020



COOPÉRATION ET PARTENARIATS POUR L'INNOVATION ET LE PARTAGE D'EXPÉRIENCES

Les projets de coopération internationale et le partage d'expériences entre institutions sont renforcés. Tous les secteurs : l'enseignement scolaire, supérieur, la formation professionnelle, l'éducation des adultes et le secteur jeunesse sont concernés.

Quatre types de partenariats sont proposés :

// Les partenariats stratégiques répondent aux besoins grandissants d'innovation et visent le rapprochement de tous les acteurs impliqués sur un territoire dans un secteur donné : l'éducation, la formation, la jeunesse, Pour un impact plus important, activités de mobilité et actions de coopération peuvent se compléter au sein du projet.

// Les alliances de la connaissance sont des partenariats de grande envergure ciblant la modernisation des établissements d'enseignement supérieur. Le rapprochement avec le monde de l'entreprise permet de générer encore plus d'innovation, de créativité et d'adapter les qualifications aux évolutions de l'emploi.

Les alliances sectorielles permettent des coopérations entre les établissements de la formation professionnelle et les entreprises : création de nouvelles filières, modernisation des pratiques de formation, innovation sociale, etc.

// La coopération internationale avec les pays tiers est renforcée et a pour but la modernisation des établissements d'enseignement supérieur, la réforme des modes de gouvernance, la qualité des enseignements, l'éducation non-formelle, etc. Sont concernés : les pays du voisinage européen, les pays d'Amérique latine, d'Asie et d'Afrique.

// Les plates-formes informatiques (dont l'initiative e-Twinning pour le jumelage électronique) renforcent le travail en réseau.





SOUTIEN À LA RÉFORME DES POLITIQUES PUBLIQUES

L'action clé 3 soutient la réforme des politiques dans les États membres et la coopération avec les pays tiers, notamment l'échange de bonnes pratiques. Ce soutien inclut la mise en œuvre des outils de transparence européens, la réalisation d'études transnationales et l'appui à des programmes d'action spécifiques, dont les processus de Bologne (enseignement supérieur) et de Copenhague (enseignement et formation professionnels).

-> Deux actions spécifiques, l'initiative **Jean Monnet** qui favorise l'enseignement, la recherche et le débat sur l'histoire, la politique, l'économie et le droit de l'Union européenne et la coopération dans le domaine du **sport** complètent ce nouveau programme.

l'Agence Europe-Education-Formation France

Située à Bordeaux, elle assure, sur le territoire national, la promotion, la gestion et la valorisation du nouveau programme européen pour l'éducation et la formation tout au long de la vie : le programme Erasmus+ qui va couvrir la période 2014–2020.

L'Agence gère les crédits d'intervention octroyés par la Commission européenne (110 millions d'euros en 2013) et finance des mobilités d'apprentissage (études et stages) en Europe et dans les pays tiers : 70.000 mobilités en 2012 dont 35.748 mobilités d'étudiants Erasmus.

L'Agence a renforcé sa dimension internationale en rejoignant l'ACA (Academic Cooperation Association), en jouant un rôle de premier plan dans le réseau des Agences nationales et en favorisant l'émergence de nouveaux projets éducatifs et de partenariats avec la zone Euro-Méditerranée. Elle travaille au cœur d'un réseau d'experts : un Comité National de l'Evaluation, des associations d'experts, un réseau des développeurs et le Cercle Erasmus.

-> www.2e2f.fr

Le nouveau programme

Erasmus+

LES MODALITÉS DE CANDIDATURE

Les candidatures ne peuvent plus être individuelles, elles s'inscrivent dans une démarche institutionnelle de stratégie à l'international.

Le formulaire de candidature insiste sur l'identification des besoins, l'impact attendu et la valorisation des compétences acquises lors des périodes de mobilité.

Les candidatures se font uniquement en ligne. Un seul formulaire est nécessaire, rempli par le porteur de projet institutionnel (pour tous les types de mobilité et tous les publics), qui doit au préalable s'être enregistré sur la plate-forme d'identification des participants aux programmes européens.

Retrouvez toutes les informations sur :

Le portail d'orientation Erasmus+ :

www.erasmusplus.fr

Les statistiques sur le programme d'éducation et de formation tout au long de la vie : www.statisticsforall.eu

Et les témoignages de mobilité sur : www.generation-erasmus.fr



UN E-PORTFOLIO EUROPASS POUR VOTRE PASSEPORT EUROPÉEN DE COMPÉTENCES

Vous souhaitez afficher l'ensemble de vos compétences pour votre recherche d'emploi ? Créez votre passeport européen de compétences :

http://europass.cedefop.europa.eu/fr/documents/european-skills-passport





